

CH_VB 92.058 vom 24. Juni 1992

Bundesverwaltung, 1992-06-24, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_92.058

FR: CH_VB 92.058 du 24 juin 1992

IT: CH_VB 92.058 del 24 giugno 1992

Volltext

#ST# 92.058 Message concernant la participation de la Suisse à l'exposition universelle spécialisée de Taejon (République de Corée) en 1993 du 24 juin 1992 Monsieur le Président, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation un message concernant un projet d'arrêté fédéral sur la participation de la Suisse à l'exposition universelle spécialisée de Taejon (République de Corée) en 1993. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération. 24 juin 1992 Au nom du Conseil fédéral suisse: Le vice-président, Ogi Le chancelier de la Confédération, Couchepin 492 1992 - 362

Condensé Par le présent message, nous vous proposons d'ouvrir un crédit d'engagement de 3,6 millions de francs pour permettre la participation de la Suisse à l'exposition universelle spécialisée de Taejon (République de Corée) en 1993. «Taejon Expo'93», qui se tiendra d'août à novembre, aura pour thème «Le défi d'une nouvelle voie pour le développement» (Challenge of a new road to development) et sera constituée de deux volets, à savoir «Sciences et technologies traditionnelles et modernes pour le monde en développement» et «D'un meilleur usage et du réemploi (recyclage) des ressources». La participation à cette manifestation doit servir d'une part à l'information générale sur notre pays et d'autre part à la création d'un climat favorable à la promotion de nos exportations vers le Nord-Est asiatique, qui représente un débouché potentiel imponent pour les produits suisses. Les halles destinées à «Taejon Expo'93» seront construites par le pays d'accueil et louées aux participants. Le pavillon de la Suisse à Taejon comprendra trois modules standard de 18 m*. 18 m chacun, représentant près de 1000 m². Cet espace sera subdivisé en cinq secteurs: l'entrée, la «mise en ambiance», le spectacle, l'Inforama et la boutique suisse. A l'entrée, le visiteur sera acueilli par les emblèmes des deux pays symbolisant l'amitié, la «mise en ambiance» répondant plutôt aux attentes du visiteur liées à une Suisse traditionnelle. Le spectacle sera le centre d'attraction du pavillon: il surprendra par le portrait qu'il brosse d'une Suisse pleine d'humour et inhabituelle. A l'Inforama, le visiteur pourra s'informer sur la Suisse de façon individuelle et sélective par le biais d'un système de disques à images permettant le dialogue avec une banque de données. Un relief spectaculaire à l'échelle 1:100 000 permettra au visiteur de se faire une idée précise de la topographie de notre pays. Enfin, des produits suisses seront vendus à la boutique de notre pavillon et un snack-bar devrait offrir quelques-unes de nos spécialités. 493

Message l Partie générale Le message du 24 octobre 1990 concernant la participation de la Suisse à l'exposition universelle «Expo'92» de Séville, ainsi qu'à l'exposition internationale spécialisée «Christophe Colomb, le navire et la mer» de Gênes (1992) (FF 1990III 981) mentionnait la tenue d'une exposition à Taejon (République de Corée) en 1993. Cette exposition se situe dans la catégorie des expositions dites «reconnues». C'est dans cette

catégorie que figurent la «Triennale de Milan», les floralies enregistrées par le Bureau international des expositions (B.I.E.) à Paris, ainsi que les (petites) expositions universelles spécialisées. Entre 1936 et 1992, 29 expositions internationales spécialisées ont été mises sur pied, dont la majorité en Europe. Le cercle des intéressés s'est toutefois élargi ces deux dernières décennies avec les expositions de San Antonio, USA (1968), Okinawa, Japon (1975), Knoxville, USA (1982), New Orléans, USA (1984), Tsukuba, Japon (1985), Vancouver, Canada (1986), Brisbane, Australie (1988) et Gênes, Italie (du 15 mai au 15 août 1992). En janvier 1991 déjà, le Bureau exécutif de la Commission de coordination pour la présence de la Suisse à l'étranger (ci-après Commission) avait émis un préavis favorable quant à une éventuelle participation de la Suisse à l'exposition coréenne de Taejon et avait décidé d'inviter différentes firmes et organisations à élaborer un projet général de participation à «Taejon Expo'93». Quatre des cinq organisations approchées ont répondu à l'appel de la Commission, à savoir: EXIM Index AG Zofingue, l'Office suisse d'expansion commerciale (OSEC) Zurich, l'Office national suisse du tourisme (ONST) Zurich et la Foire suisse d'échantillons (MUBA) Baie. Le Comptoir suisse de Lausanne a en revanche renoncé à présenter une offre, estimant qu'il ne disposait ni de moyens adéquats ni d'expérience internationale en la matière. Après avoir décidé de recommander au Conseil fédéral la participation de la Suisse à l'exposition de Taejon en 1993, la Commission a examiné les quatre projets en lice et a retenu celui de l'ONST, qui sera chargé de l'organisation et de la gestion du pavillon suisse en qualité d'entrepreneur général. 2 Partie spéciale 21 «Taejon Expo'93» (du 7 août au 2 nov. 1993) 211 Généralités Cette exposition, d'une durée de trois mois, sera financée par le Gouvernement de la République de Corée. Le budget total est estimé à 791 millions de dollars US, soit 516 millions pour les constructions, les opérations et les attractions et 275 millions pour l'infrastructure. Conformément aux règles du B.I.E., le gouvernement coréen a désigné M. Myung Oh en qualité de président du Comité d'organisation et de Commissaire général de «Taejon Expo'93». Avant cette nomination, M. Oh était Ministre des Com-

494 munications de Corée. Le Comité d'organisation est composé de 400 fonctionnaires et experts détachés par les ministères intéressés, des agences et des organisations privées et publiques. En outre, plusieurs comités d'experts ont été créés dans le but de conseiller le Comité d'organisation en matière technique dans les domaines et les thèmes qui seront présentés à l'exposition. Taejon, qui signifie «le grand champ», est située à 160 km au sud de Séoul, au cœur de la Corée. Elle est le siège administratif de la province de Chungchongnam-do et comptait 750 000 habitants en 1990. Depuis longtemps, la ville est connue comme carrefour commercial et culturel et elle est aujourd'hui l'un des centres importants de l'industrie coréenne et des transports. En 1972 fut créé un centre international des sciences et de la technique: le «Taedok Science Town». Jusqu'en 1990, 50 instituts avaient rejoint ce complexe de recherche et de technologie couvrant une superficie de 27,5 km², implanté à la périphérie de Taejon City. Le site de l'exposition avoisine cette cité des sciences. Combinée avec diverses curiosités historiques et culturelles, Taejon met harmonieusement en osmose ses aspects de ville futuriste et de carrefour des transports et des communications. Vu le grand intérêt que portent les Coréens à la science et à la technique, les organisateurs de «Taejon Expo'93» attendent la venue de 10 millions de visiteurs. 212 L'exposition «Taejon Expo'93» commémorera la première participation coréenne à une exposition universelle, à savoir celle de Chicago en 1893, qui marquait le 400e anniversaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb. Sur une superficie totale de 90 ha, la partie internationale de «Taejon Expo'93» occupera environ 25

ha, le reste étant réservé à l'exposition permanente (25 ha) et aux zones annexes (40 ha). Les organisateurs espèrent accueillir les pavillons d'une soixantaine de pays ainsi que d'une vingtaine d'organisations internationales et d'instituts de recherche. Le lieu d'exposition a été choisi entre autres pour sa proximité de «Taedok Science Town» et du Musée d'Etat des sciences. L'exposition aura pour thème principal «Le défi d'une nouvelle voie pour le développement» et sera constituée de deux volets, à savoir «Sciences et technologies traditionnelles et modernes pour le monde en développement» et «D'un meilleur usage et du réemploi (recyclage) des ressources». L'idée de base de l'exposition est, en matière technique et scientifique, la recherche d'un équilibre entre les pays du sud, en voie de développement, et les pays du nord, industrialisés, afin de trouver, en unissant leurs efforts, une solution aux problèmes globaux et toujours plus complexes auxquels ils seront confrontés à l'avenir. Lieu de rencontre entre les peuples, l'exposition présentera plus particulièrement les nombreuses formes de recyclage des ressources naturelles et l'utilisation des technologies traditionnelles et modernes dans les pays du Tiers monde. La manifestation servira aussi de cadre à des colloques et à des séminaires consacrés à des questions annexes dans les domaines de l'environnement et des ressources naturelles. 495

213 Les Etats participants Au moment de la rédaction de ce message, près de 40 Etats¹⁾ ont annoncé leur participation. Le Gouvernement de la République de Corée sera représenté par un pavillon de 5400 m² qui, une fois l'exposition terminée, sera converti en centre d'éducation du public. En outre, toute une série de corporations et d'entreprises coréennes importantes se sont engagées à participer à «Taejon Expo'93». 22 La Suisse à «Taejon Expo'93» 221 Raisons justifiant une participation La Suisse a été présente à toutes les récentes expositions spécialisées, c'est-à-dire à celles de Tsukuba (Japon; 1985), de Vancouver (1986), de Brisbane (1988), d'Osaka II (1990) et de Gênes (du 15 mai au 15 août 1992). Il y a suffisamment de raisons pour maintenir cette «tradition» de participation et de ne pas rester à l'écart de la manifestation organisée en République de Corée, pays en plein essor économique et de plus en plus actif politiquement. Que l'on pense à son adhésion récente à l'ONU et à ses efforts de détente avec la Corée du Nord. Après la présence de la Suisse aux florales d'Osaka (Japon) en 1990, la Corée aurait du mal à comprendre que notre pays ne soit pas présent à «Taejon Expo'93», spécialement si l'on tient compte des rapports toujours extrêmement sensibles entre la Corée et le Japon; l'absence de la Suisse pourrait être interprétée comme discriminatoire pour la Corée. Nos exportations vers la Corée s'élèvent à 663 millions de francs, alors que nos importations en provenance de ce pays se montent à 437 millions (1991); la République de Corée s'est ainsi hissée au rang de partenaire économique important de la Suisse, où elle jouit d'une bonne image. Notre pays se profile également dans la région par sa participation à la Commission d'observation des nations neutres à Panmunjon. D'autre part, la Suisse représente le but de voyage à l'étranger auquel les Coréens aspirent le plus. Actuellement, une moitié environ des touristes se rendant à l'étranger visitent la Suisse, soit 50 000 personnes. Une participation suisse à Taejon rencontrerait un intérêt d'autant plus vif et pourrait contribuer à promouvoir notre pays comme destination des touristes coréens. La technologie suisse jouit d'un intérêt croissant en Corée; on peut donc s'attendre à des répercussions positives pour notre industrie spécialisée en la matière et pour l'économie suisse en général. Il serait en outre incompréhensible et peu concevable que la Suisse prenne ses distances à l'égard d'un pays agricole, autrefois parmi les plus pauvres, qui fait un effort considérable pour combler son retard par rapport aux pays industrialisés du nord.) Inscriptions définitives en mai 1992: Australie, Bulgarie, Cameroun, Costa Rica, République Federative Tchèque et Slovaque,

République Dominicaine, Egypte, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Saint-Siège, Inde, Indonésie, Iran, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Maroc, Mauritanie, Mongolie, Nigeria, Ouganda, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Roumanie, Soudan, Sri Lanka, Taïwan, Thaïlande, Turquie, Zambie. 496

222 Le Pavillon suisse La halle d'exposition réservée à la Suisse couvrira une superficie de près de 1000 m². Dans le but de nous assurer un pavillon bien situé, l'Office national suisse du tourisme (ONST), chargé de la préparation de la participation suisse, a procédé, avec l'accord de la Commission, à une réservation provisoire. Cette démarche, qui n'implique aucun engagement définitif de notre part, s'imposait en raison du nombre déjà élevé d'inscriptions fermes à «Taejon Expo'93» et du nombre limité des pavillons disponibles. La Convention sur les expositions internationales prévoit que les pavillons destinés aux participants étrangers soient construits par le pays hôte et loués aux utilisateurs. A Taejon, ils seront équipés avec l'air conditionné, l'électricité, le gaz et l'eau. Le module de base consiste en une construction carrée (18 m x 18 m) de 324 m², dont les parois sont formées par des panneaux préfabriqués soutenus par des tubes métalliques. Le toit, constitué d'une tente dont émergeront ventilation et éclairage, est suspendu aux piliers d'angles par des câbles. Les modules seront aménagés par les participants selon leurs désirs et à leurs frais. Le projet de l'ONST présenté à la Commission en avril 1991 a pris entre-temps des contours précis, notamment grâce à une mission envoyée sur place. Le pavillon suisse prévoit l'utilisation de trois modules standard, ce qui correspond à une surface d'exposition de près de 1000 m². Cette surface se répartit en cinq secteurs, à savoir: l'entrée, la «mise en ambiance», le spectacle, l'Inforama et la boutique suisse. Au moment de la rédaction de ce message, l'attribution définitive (emplacement et disposition) des pavillons n'a pas encore été effectuée par les organisateurs de l'exposition. Le Pavillon suisse doit se distinguer des nombreux bâtiments avoisinants et constituer un pôle d'attraction. Il sera conçu de la manière suivante: La façade extérieure sera ornée des emblèmes de la Corée et de la Suisse se fondant l'un dans l'autre. L'attention du visiteur sera en outre éveillée par ces mots de bienvenue «Good Morning Korea», en grandes lettres, en anglais et en coréen. Dans la version coréenne, «Chosun» fait référence au pays du silence du matin (pays hôte). A l'entrée, on projettera des films vidéo avec un échantillon des éléments-phares contenus dans le pavillon pour convaincre les indécis et faire patienter les plus pressés en cas d'affluence. L'entrée passée, le visiteur pénétrera dans la «mise en ambiance». Il y trouvera la confirmation positive de l'image de la Suisse, présentée dans toute sa beauté et sa diversité. La multivision animée y présentera un monde pur et de beaux paysages. Le texte rendra attentif à l'importance d'un environnement intact pour l'être humain. Sous forme bi- et tri-dimensionnelle, on y présentera la Suisse: la société, la politique, l'économie, la culture et le tourisme (une sorte de dépliant sous forme d'exposition). A dessein, on s'inspirera des clichés suisses; on les confirmera, on les expliquera et, si besoin est, on les relativisera. A mi-parcours, le spectacle, destiné à un large public, dans la semi-obscurité, constitue le centre du pavillon suisse. Il est animé, gai, surprenant et même inhabituel à certains égards. Une série de constructions réalisées pour la cir- 497

constance par le créateur veveysan du «Jollyball», Charles Morgan, sont les garants du succès auprès des visiteurs et des médias. Les objets sont confrontés à l'environnement et à ce qui le menace, mais également aux possibilités dont l'être humain dispose pour protéger la nature. Certains détails des objets sont projetés sur grand écran à l'aide d'une technique vidéo et de miroirs grossissants. Les visiteurs «vivent» intensément l'atmosphère du local

grâce à l'utilisation judicieuse de la hauteur et du jeu changeant du mouvement, de la lumière et du son. On présente de façon attractive les performances dominantes de la Suisse dans les domaines couverts par le thème de l'exposition. Une toile d'araignée stylisée, en couleur, en matière élastique, symbolise l'équilibre délicat de la nature. Des mouvements de traction montrent de quelle manière l'ensemble se met en mouvement et peut subir des tensions par des interventions ponctuelles. C'est une démonstration et une décoration en un seul objet. S'il le souhaite, le visiteur peut participer à un concours qui le contraint à s'intéresser aux objets exposés. Pour les professionnels parmi les visiteurs, l'ONST, en collaboration avec l'industrie et les milieux scientifiques suisses, présentera des techniques de pointe liées au thème de l'exposition. Le succès de ce projet dépendra cependant de l'intérêt et du soutien des milieux précités. A l'Inforama, le visiteur, dont l'intérêt et la curiosité ont été éveillés par le spectacle, pourra à loisir en apprendre plus sur la Suisse. Un relief spectaculaire, encore jamais exposé, à l'échelle 1:100 000, illustrera topographie et peuplement de notre pays. Le visiteur choisit électroniquement les points et les secteurs accentués par laser sur le relief. Simultanément, l'information brève correspondante apparaît sur grand écran. Aux questions complémentaires qui pourraient se poser répondront les imprimés et le personnel du pavillon. A la boutique suisse, le visiteur trouvera en vente un choix de souvenirs suisses toujours très appréciés ainsi que des objets d'artisanat. Quelques articles spécialement conçus pour «Taejon Expo'93» seront créés pour la circonstance et compléteront l'assortiment. Un restaurant n'est pas prévu au Pavillon suisse étant donné la durée relativement courte de l'exposition et le manque de rentabilité qui en découle. Par contre, un snack-bar servant quelques spécialités suisses est envisagé, à condition de trouver une gérance intéressée dans les milieux suisses spécialisés et expérimentés dans ce domaine. Le projet permet d'utiliser de façon optimale l'espace à disposition et de diriger le flux des visiteurs. L'aménagement intérieur devrait laisser à chaque hôte du pavillon un souvenir durable.

223 Démarches préliminaires La décision de principe positive prise par le Conseil fédéral le 12 février 1992 concernant la participation de la Suisse à «Taejon Expo'93» a été portée à la connaissance des autorités coréennes, sous réserve de l'acceptation du présent message par les Chambres fédérales. La Commission a chargé l'ONST d'assurer la direction du projet. Elle a pris à cet effet différents arrangements avec l'ONST, qui bénéficiera en outre de l'appui de 498

notre représentation à Séoul. La Commission a également créé un groupe de travail ad hoc, qui aura pour tâche d'assister l'ONST pour toutes les questions qui dépassent les aspects purement techniques du projet. Cette commission consultative comprendra des collaborateurs des départements concernés et de l'ONST, ainsi que des représentants de l'industrie privée et des institutions entretenant des relations spécifiques avec la Corée. L'ONST a confié la réalisation du projet à M. Reto Schoch (Directeur du projet) et à M. Nikiaus Egger. Ces deux personnes forment une équipe homogène, disposant d'une grande expérience dans le domaine des expositions; travaillant ensemble depuis plus de dix ans, elles ont réalisé divers projets pour le compte de la Confédération, à savoir le pavillon suisse à Melbourne en 1980, le festival suisse à Houston et les semaines suisses à Toronto en 1981 et, plus récemment, le pavillon suisse à Osaka en 1990, et, pour l'OSEC, l'agencement intérieur du pavillon Botta à Hanovre en 1991. La dernière réalisation à leur actif est celle du pavillon suisse à l'exposition universelle spécialisée «Colombo'92» à Gênes. En outre, M. Schoch, à l'époque encore chef de projet à l'OSEC, a organisé la SWISSTECH à Séoul en 1979 et en 1983, ainsi que la SWISSKOR'80, la plus grande apparition de la Suisse en Corée jusqu'à ce jour. La Commission a confié la fonction de

Commissaire général à notre Ambassadeur en Corée. Il sera assisté par le Directeur du projet qui fonctionnera en qualité de Commissaire général adjoint. La Suisse sera représentée dans le «Steering Committee», organe représentant les intérêts des pays participants et partenaire des organisateurs pour la réalisation de «Taejon Expo'93». 224 Coûts Eu égard à la diversité des thèmes abordés et aux objectifs ambitieux, la Suisse ne saurait se permettre une présentation «bon marché». L'ONST a élaboré un budget basé sur un crédit d'engagement de la Confédération de 3,6 millions de francs. A titre de comparaison: Vancouver 1986 = 4 millions de francs, Brisbane 1988 = 9,7 millions de francs, et Gênes 1992 = 2 millions de francs. L'ONST aura recours à la participation de sponsors de l'économie privée dans le but de trouver des fonds supplémentaires qui lui permettront de concrétiser des idées et des projets additionnels. Le budget 1993 de la Confédération prévoit 3,6 millions de francs, sous la rubrique «Expositions universelles», pour notre participation à l'exposition de Taejon. L'ONST a élaboré le budget suivant (les montants des différentes rubriques peuvent encore varier légèrement au cours des travaux préparatoires): Fr. Conception, production et montage de l'exposition 2 300 000 Fonctionnement 600 000 Productions, imprimés, relations publiques 300 000 Voyages, transports et assurances 300 000 Réserves 100 000 Total 3 600 000 499

Le renchérissement et les éventuelles pertes de change, estimés à 10 pour cent = 327 000 francs, sont inclus dans les montants précités. L'ONST partira donc d'une somme initiale de 3,273 millions de francs. 3 Conséquences financières et effets sur l'état du personnel 31 Conséquences financières Par le présent message, nous vous proposons d'ouvrir un crédit d'engagement de 3,6 millions de francs pour la participation de la Suisse à «Taejon Expo'93». 32 Effets sur l'état du personnel II n'y aura pas d'incidences sur l'effectif du personnel. 4 Programme de la législature L'importance relative du projet ne justifiait pas de le faire figurer parmi les 56 objets du Programme de la législature 1991-1995 ni de le mentionner sur la liste des autres projets (actes législatifs et rapports). La participation de la Suisse à Taejon aurait cependant dû être reprise à la rubrique des arrêtés de financement, ce qui a été omis. Une somme de 3,6 millions de francs est prévue au budget 1993 de la Confédération sous la rubrique «Expositions universelles». 5 Constitutionnalité La base constitutionnelle de l'arrêté fédéral est donnée par la compétence générale de la Confédération en matière de relations avec l'étranger. La compétence du Conseil fédéral pour la présence officielle de la Suisse dans les expositions universelles est fondée sur l'article 102, chiffre 8, de la constitution. La compétence de l'Assemblée fédérale découle de sa compétence générale en matière financière selon l'article 85, chiffre 10, de la constitution. Le Conseil fédéral vous propose de suivre la pratique adoptée jusqu'ici (cf. message du 24 octobre 1990 concernant la participation de la Suisse à l'exposition universelle «Expo'92» de Séville, ainsi qu'à l'exposition internationale spécialisée «Christophe Colomb, le navire et la mer» de Gênes, en 1992, FF 1990III 981) et d'ouvrir le crédit qui fait l'objet du présent message par un arrêté fédéral simple, conformément à l'article 8 de la loi sur les rapports entre les Conseils. L'arrêté n'est pas sujet au référendum facultatif. 35381 500

«Taejon Expo'93» Exposition internationale spécialisée de Taejon (République de Corée) en 1993 Plan de situation 33 Feuille fédérale. 144= année. Vol. V

Schéma d'un module de base à «Taejon Expo'93» UNIT PLAN

Schéma du pavillon suisse 1 Entrée 2 Mise en ambiance 3 Spectacle 4 Inforama 5 Boutique suisse 503

Intérieur du pavillon suisse 504

Arrêté fédéral Projet concernant la participation de la Suisse à l'exposition internationale spécialisée de Taejon (République de Corée) en 1993 du L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse, vu l'article 85, chiffre 10, de la constitution; vu le message du Conseil fédéral du 24 juin 1992), arrête: Article premier Le crédit d'engagement de 3,6 millions de francs pour la participation de la Suisse à l'exposition internationale spécialisée de Taejon (République de Corée) en 1993 est approuvé. Art. 2 Le présent arrêté, qui n'est pas de portée générale, n'est pas sujet au référendum. 35381 !) FF 1992 V 492 505

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Message concernant la participation de la Suisse à l'exposition universelle spécialisée de Taejon (République de Corée) en 1993 du 24 juin 1992 In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 1992 Année Anno Band 5 Volume Volume Heft 35 Cahier Numero Geschäftsnummer 92.058 Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 01.09.1992 Date Data Seite 492-505 Page Pagina Ref. No 10 107 087 Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert. Le document a été digitalisé par les. Archives Fédérales Suisses. Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.